



Les encadrants sont responsables du matériel qui leur est confié




Utiliser le matériel avec soin et le ranger après utilisation



Laisser les salles dans l'état de propreté où vous les avez trouvées



Interdiction de fumer à l'intérieur de la salle. A l'extérieur, utiliser les cendriers prévus à cet effet et ne pas jeter les mégots au sol 



Ne pas salir les murs du fait de l'envoi de ballons sales et humides, ou du fait de cuissons de corps gras, entre autres exemples



Utiliser l'éclairage et le chauffage à un niveau raisonnable



Eteindre toutes les lumières dans toutes les pièces avant votre départ



Vérifier la fermeture de l'armoire électrique



Contrôler la fermeture de toutes les portes d'accès avant de quitter les salles



En cas de problèmes divers, (ex: fuite ou autre), le signaler en mairie



Affichage de publicité interdit sans autorisation

Les numéros indispensables en cas d'urgence:

15 SAMU, 17 Gendarmerie, 18 Pompiers,
04.72.11.69.11 Centre anti poison de Lyon
Mairie : 04.74.33.40.80

➤ *Ce ne sont que de simples règles, mais qui rendent la vie tellement plus facile pour tout le monde.*

MERCI d'avance pour le respect de ce matériel collectif, au service de tous !

Le 03 septembre 2021
Le Maire,
Jean-Pierre LOVET,